

## LA LETTRE DU PRESIDENT



Au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 :

- BAISSSE DE 8 % DU PRIX DE L'EAU
- UN VRAI SERVICE PUBLIC
- AU SERVICE DES USAGERS DES 20 COMMUNES D'AUCH-NORD

Madame, Monsieur, chers amis (es) d'Auch Nord,

Le contrat d'affermage avec Véolia venant à expiration au 31 décembre 2007, le bureau Syndical a négocié son renouvellement sur neuf ans pour l'exploitation seulement. Comme il se doit nous l'avons recherché le plus avantageux possible en faveur des consommateurs de nos communes adhérentes au S.I.A.E.P. d'Auch Nord.

Le nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2008 permet une baisse importante du prix de l'eau facturé au consommateur ; de l'ordre de 8 % en moyenne. C'est un point positif majeur pour votre pouvoir d'achat !

Il affirme également la mise en place en notre siège de PREIGNAN, d'un service public de proximité supplémentaire. Cela permettra d'accueillir physiquement les 3 200 abonnés d'Auch Nord qui le désirent : pour un abonnement, un branchement, une facturation, un devis, une urgence, un renseignement, puisque une secrétaire et un technicien seront à votre disposition du Lundi au Vendredi en nos bureaux de l'Avenue de l'Europe ou par téléphone dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ce nouveau contrat dégage en outre pour le Syndicat des Eaux d'Auch Nord une capacité supplémentaire d'investissement en faveur de la modernisation de nos réseaux et édifices, un service amélioré envers l'utilisateur, un prix de l'eau inférieur à la moyenne départementale au moment où les prix à la consommation ne cessent d'augmenter.

En cette année 2007, nous avons investi 389 750 € pour le renforcement de nos réseaux sur les communes de DURAN, ROQUELAURE, CASTILLON-MASSAS avec la rénovation de notre château d'eau (percé) de Gaudoux/Preignan datant de 1966. Ainsi, 41 ans après sa conception, il reçoit une réfection complète de sa cuve avec une peinture extérieure pour 180 000 €.

Cette politique d'investissement continue menée depuis 25 ans par notre Syndicat, dans la région d'Auch Nord en développement démographique permanent (9 300 hab.) ; en effet, nous installons en moyenne 90 nouveaux compteurs par an, nous permettant d'avoir une distribution de l'eau toute l'année sans aucun problème, même en période d'étiage, avec une qualité toujours améliorée.

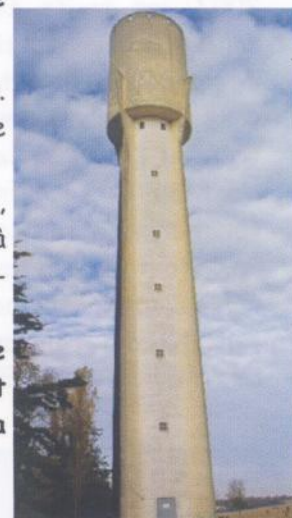
C'est d'ailleurs la production et la qualité de l'eau qui est notre priorité pour l'avenir. Pour cela nous étudions avec le Conseil Général du Gers et la Ville d'Auch la création d'une nouvelle unité de production commune dans les 10 prochaines années.

Le service assainissement non collectif (SPANC Auch Nord), avec nos deux techniciens, continue l'examen des permis de construire ainsi que des 2 000 assainissements anciens à contrôler dans les 4 ans. Les contrôles de 9 communes sont réalisés ou en cours sur les 23 adhérentes.

L'état se désengage techniquement vers les communes ; réforme des permis de construire, nouvelle réglementation, contrôle de l'égalité toujours plus « tatillon » sont autant de nouvelles charges financières qui incombent au consommateur. Ce n'est pas ma conception de la décentralisation sans moyens financiers nouveaux.

Le Président, Pierre LASSERRE,

Maire Adjoint de PREIGNAN-Vice-président du Conseil Général du Gers



Château d'eau de Gaudoux  
PREIGNAN

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC):

### Réforme des permis de construire, diagnostics, nouvelles réglementations



Depuis 5 ans, le SPANC du SIAEP Auch Nord assure les contrôles de conception, implantation, réalisation des assainissements non collectifs neufs. Jusqu'à présent, les dossiers de demande de permis de construire étaient transmis au SPANC par la DDE. Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la réforme des permis de construire a entraîné une modification de la circulation de ces dossiers.

**Désormais, ce sont les mairies qui informent le SPANC des dossiers déposés afin que le projet puisse être vérifié et obtienne un avis favorable du service assainissement. Le permis de construire ne vaut pas autorisation d'assainir et le pétitionnaire doit s'assurer que son projet d'assainissement est réalisable. Il doit avoir obtenu l'accord du SPANC avant de réaliser ses travaux.**



La Station de Pompage et de Traitement des Eaux du Rambert

En mai 2006, le diagnostic des installations existantes a été mis en place. Ces contrôles, assurés par Nicolas BURGAN (technicien de Véolia Eau), se poursuivent. Les communes de Duran, Preignan, Montaut-Les-Créneaux, Montégut, Leboulin, Lahitte, Roquelaure et Sainte-Christie ont déjà été contrôlées. Les diagnostics continuent actuellement sur la commune de Mirepoix.

En 2008, de nouvelles communes seront contrôlées. En parallèle, Nicolas BURGAN effectue le contrôle de bon fonctionnement des installations réalisées 4 ans plus tôt et contrôlées lors

des travaux par notre technicienne Sandra GUISES. Ces contrôles permettent de vérifier l'entretien des installations et leur fonctionnement.

L'année 2007 a été une période de grands changements. Une nouvelle loi sur l'eau votée en décembre 2006 a été mise en application. Un nouveau DTU 64-1 (nouvelles normes Afnor sur les assainissements individuels) a également vu le jour en mars 2007. Enfin, des projets de nouveaux arrêtés visant à abroger les actuels arrêtés du 6 mai 1996 (arrêtés fixant les prescriptions techniques applicables et les modalités de contrôle des assainissements non collectifs) sont à l'étude.

Tous ces contrôles sont soumis à une facturation obligatoire (sous forme de redevances). Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les tarifs étaient les suivants : contrôle de conception (instruction du permis de construire) : 100 €, contrôle d'implantation-réalisation (contrôle des travaux d'assainissement) : 90 € si la conformité est délivrée ou 245 € si les travaux sont non-conformes ou n'ont pu être contrôlés, contrôle périodique de bon fonctionnement (diagnostic) : 64 €.

Pour tout renseignement sur l'eau et l'assainissement non collectif, vous pouvez contacter le siège du SIAEP Auch Nord à Preignan.

Le Président du SIAEP et du SPANC Auch Nord Pierre LASSERRE



L'équipe du S.I.A.E.P. AUCH NORD de gauche à droite : Sandra GUISES (technicienne assainissement), Pierre LASSERRE, Delphine GABRIEL, Simone LADEVEZE (secrétaires), Patrick SILVASI (fontainier), Nicolas BURGAN (technicien assainissement)

**LA LETTRE DU PRESIDENT - Éditée en 5 000 exemplaires**

**S.I.A.E.P. et S.P.A.N.C. AUCH-NORD - 6, Avenue de l'Europe, Z.A. des Malartics - 32810 PREIGNAN**

**Tel Siaep : 05.62.60.60.05 - Tel Spanc : 05.62.60.60.09 - E-mail : siaepauchnord@wanadoo.fr**